Bonjour,

Par l'intermédiaire du Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) de l'Etat du Valais, nous avons le plaisir de vous faire parvenir des informations concernant la formation et l'examen obligatoire pour toute personne souhaitant exploiter un établissement public en Valais (hôtel, restaurant, buvette, cabane, tea-room, etc.).

Cet examen vise à garantir que les futurs exploitants disposent des connaissances élémentaires leur permettant de gérer un établissement.

Afin de faciliter l'accès aux informations concernant cette formation et l'examen, nous vous recommandons d'intégrer sur le site web de votre commune :

1. Un lien vers une « histoire à défilement » interactive : 🔗 **Quelle est votre responsabilité en tant que restaurateur ou restauratrice**

   et / ou le QR code ci-dessous :

2. Un lien vers notre site officiel : 🔗 **www.lhr-gbb.ch**

   et / ou le QR code ci-dessous :

3. La formation propose trois formules de préparation à l'examen afin de s'adapter aux besoins de chacun :

   Option 1 : Cours de préparation sur place – durée de 15 jours

   Option 2 : Cours du soir – durée de 9 soirées

   Option 3 : Autoformation via notre plateforme d'apprentissage en ligne

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et de la diffusion de ces informations auprès des citoyennes et citoyens de votre commune.

Avec nos salutations les meilleures,

L'équipe LHR/GBB
Anita, Chantal & Christelle

Pour plus d'informations :
www.lhr-gbb.ch
info@lhr-gbb.ch
058 606 90 45
Techno-pôle 5
3960 Sierre